



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080024

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 4166
N/REF : 4/08/2024 0H16 C:001520 I:01344
V/REF : Contrat N°004166 du 16/02/1999

SDC '55 Avenue Felix Faure'
C/O REGIE DE VENDIN
10, RUE ROGER SALENGRO
69009 LYON

IMMEUBLE : LE 55 FAURE
55, AVENUE FELIX FAURE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : COUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr PH. DE VENDIN

L.T.C. procédera 1 fois l'an a l'entretien de l'écoulement de :
2 tabouret(s) eaux usées - eaux pluviales -
1 bonde(s) de sol

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 199,74

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 02/2024 Valeur : 138,5

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement réseau EU/EP	1/AN	265,11	265,11



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4080024

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	265,11
T.V.A. a 10,00%	26,51
TOTAL T.T.C.En EURO	291,62

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.